

DEVOIR DE MEMOIRE

Compte-rendu de la commission extra-municipale
du 8 Mars 2010 à 14h30

ETAIENT PRESENTS :

Représentants des associations patriotiques

- Mademoiselle Annick DE GEYER, Ordre National du Mérite, Présidente d'Honneur
- Madame Thérèse DE L'ESCALE, Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparus (UNADIF)
- Madame Jeanne LUCAS, Union Fédérale des Anciens Combattants (UFAC)
- Monsieur Félix JAN, Association RHIN et DANUBE
- Monsieur Yves LE BEVER Président de la Fédération Nationale des Officiers Mariniers
- Monsieur Christian LOSQ, Président des Médaillés Militaires
- Monsieur Georges AUDUREAU, Président de l'Union Nationale des Combattants Afrique du Nord (UNC-AFN)
- Monsieur Pierre LE BERRE, Président de la Fédération Nationale des Blessés du Poumon
- Monsieur Fernand CARGOUËT, Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR), Président
- Monsieur Arnel JOUET, Union Fédérale des Anciens Combattants (UFAC), Président
- Monsieur Joseph ROUXEL, Président de la Société d'Entraide des Médaillés de la Légion d'Honneur
- Monsieur Barthélémy QUILLERE, Président de la Fédération Nationale des retraités de la Gendarmerie
- Monsieur Joseph BEURON, Président de la FNACA

Représentants de la Municipalité

- M. Alain LE MAPIHAN, Adjoint au Maire, rapporteur de la commission extra municipale du Devoir de Mémoire
- Mme Elisabeth PEDRONO, Conseillère municipale, membre de la commission extra municipale du Devoir de Mémoire

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Jacques LE BAS, Anciens Combattants prisonniers de guerre, combattants Algérie, Tunisie, Maroc – Théâtre d'Opérations Extérieurs (CAPG-CATM-TOE)
- Mme Annie JEHANNO, Adjointe au Maire, membre de la commission extra municipale Devoir de mémoire
- M. Claude LE BARON, Conseiller Municipal, membre de la commission extra municipale Devoir de mémoire
- M. Gérard DERRIEN, Conseiller Municipal, membre de la commission extra municipale Devoir de mémoire

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- M. Denis LE COLLETER, Chargé de l'organisation et du déroulement des cérémonies patriotiques.
- Mme Françoise LE DEVEDEC, Adjointe Administrative, Cabinet du Maire

INTRODUCTION

Monsieur LE MAPIHAN ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et demande s'il y a des observations particulières au compte-rendu de la séance du 5 octobre. Le compte-rendu est approuvé sans observation.

I - POINT SUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU SOUVENIR

Monsieur le Mapihan informe l'assemblée que dans la nuit du 28 au 29 janvier un acte de vandalisme a été perpétré au Monument aux Morts ; plus particulièrement sur les mâts des drapeaux.

La Municipalité a déposé plainte, l'enquête est en cours ; dès que la municipalité aura des informations concernant cet acte les membres des associations patriotiques seront informés. A titre indicatif la facture devrait s'élever aux alentours de 700 euros.

Monsieur Le Mapihan fait état de l'avancement des travaux et informe que normalement, au printemps, tout devrait être terminé y compris le nettoyage du Monument aux Morts.

Madame De l'Escale demande si des bancs seront installés ? à cette question Monsieur Le Mapihan fait savoir qu'il y a déjà 2 bancs mis en place.

En ce qui concerne le stationnement de voitures ventouses devant le Monument, Monsieur Le Mapihan informe l'assemblée qu'une surveillance particulière sera mise en place dès la fin des travaux afin de remédier à cet état de fait.

II - TOMBES DES MORTS POUR LA FRANCE

La Mairie de PONTIVY a reçu le 9 décembre 2009 un courrier de la Délégation Générale du Souvenir Français pour le Morbihan l'informant du problème des tombes « en déshérence ». Dans ce courrier il est stipulé que les personnes mortes pour la France gardent le droit d'avoir une sépulture perpétuelle ; contrairement aux personnes décédées dont les tombes sont régies par le code général des collectivités locales et dont les sépultures sont soumises aux règles des concessions temporaires (15 ans) trentenaires, cinquantenaires.

Les conditions d'attribution de la mention « Mort pour la France » ont été rappelées par le rapporteur.

Pour ces tombes des Morts pour la France menacées d'une reprise de concession ou laissées à l'abandon, Monsieur Le Mapihan informe l'assemblée qu'un recensement a été commencé par le service de l'Etat-Civil.

Il informe l'assemblée qu'un emplacement devrait être trouvé pour regrouper les restes des Morts pour la France, peut-être à proximité du carré militaire ; cet endroit serait entretenu par les services de la ville.

III - CALENDRIER DE L'ANNEE

Monsieur Le Mapihan rappelle les cérémonies qui auront lieu pour l'année 2010 en incluant celle du 8 juin « journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine ».

Concernant la remise des décorations, Monsieur Le Mapihan demande aux présidents des associations de remettre au secrétariat, dès qu'ils en sont informés, le nom des récipiendaires afin que Denis Le Colleter, maître de cérémonie, puisse l'inclure dans le déroulement de la cérémonie.

Monsieur Le Mapihan demande également d'informer la Mairie ainsi que la Sous-Préfecture de tout changement au sein du conseil d'administration de chaque association.

IV - QUESTION DIVERSE

Cette année la Biennale du livre d'histoire ayant pour thème « Rebelles et Résistants », la ville a décidé d'inviter les représentants des associations patriotiques à l'inauguration prévue le 2 avril à partir de 17 heures 30 au Château des Rohan.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15 heures 15.